

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS

Le plan mercredi permet d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Dans le prolongement du temps scolaire, les enfants peuvent bénéficier en effet d'activités éducatives.

Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement sont privilégiées.

Pour proposer des activités de grande qualité, des partenariats sont indispensables. Cette fiche propose une méthodologie de mise en place de partenariats dans le cadre du plan mercredi.

QU'EST-CE QUE LE PARTENARIAT ?

Un partenariat est une coopération entre deux ou plusieurs acteurs qui décident d'agir ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Il peut être de plusieurs natures (sociale, éducative, scientifique, culturelle, artistique) et permet de mettre en commun des ressources afin d'affronter une situation, de créer des synergies ... La relation entre les partenaires est formalisée par un document (convention ou un protocole de collaboration) dans lequel les responsabilités, les rôles et les ressources mobilisées par chacune des parties, sont clairement définis.

DEUX RAISONS DE METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS :

Développer de nouveaux projets, expérimenter, innover

- Conduire des projets plus importants
- Contribuer à une dynamique locale
- Inventer, innover
- Bousculer les pratiques
- Mieux vivre ensemble
- Favoriser la diversité

Renforcer des actions existantes, démultiplier l'impact

- Réfléchir et agir à plusieurs
- Participer à une action commune
- Faire réseau
- Partager, collaborer, coopérer
- Rayonner géographiquement
- Toucher un public plus large

DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS, LE PARTENARIAT PEUT PERMETTRE :



- **d'améliorer la qualité de la réponse éducative et sociale** : augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis, utilisation du matériel de motricité d'une école en lien avec l'équipe enseignante, formation du personnel sur de nouvelles techniques ...
- **d'enrichir et de diversifier l'offre d'activités** grâce à l'intervention d'associations culturelles, de clubs de sports...
- **d'accompagner un projet** grâce à la mobilisation de structures jeunes, de services municipaux.
- **d'élaborer des dispositifs d'accompagnement de certains élèves** avec, par exemple, la mise en place d'une cellule de veille avec l'école pour mieux accompagner les enfants en difficultés, permettre la participation au programme de réussite éducative
- **d'agir en complémentarité avec les autres acteurs sociaux** du territoire : le centre social, les acteurs du soutien à la parentalité...
- **de dynamiser la vie locale pour favoriser et faciliter l'émergence de projets communs** : fête de fin d'année, forum des associations avec un espace loisirs géré par l'accueil collectif des mineurs...

UNE DIVERSITE DE PARTENARIATS

Les accueils collectifs de mineurs organisés dans le cadre d'un plan mercredi, qu'ils se déroulent au sein des écoles ou dans des lieux spécifiquement dédiés, s'inscrivent pleinement dans l'écosystème territorial.

De ce fait, les partenaires peuvent être : les collectivités, les élus, les services départementaux et régionaux jeunesse et sports, les CAF, les écoles, les fédérations d'éducation populaire, les clubs sportifs, les autres associations locales, les intervenants, les familles, les fédérations parents d'élèves les centres sociaux, les MJC...

QUELQUES EXEMPLES PARTENARIATS POSSIBLES

Bibliothèque : atelier d'écriture, séance de lecture, présentation d'ouvrages

Cinéma : éducation à l'image avec le projectionniste

Ecole : participation aux événements de fin d'année, organisation commune sur l'utilisation de la cour (ex. médiation par les pairs), cellule de veille

Fédération de parents d'élèves : participation à un événement type kermesse, marché de Noël ou tout autre projet

Conservatoire : participation aux journées portes ouvertes ; intervention de musiciens dans le cadre de l'accueil

Clubs de sports : initiation tous les premiers mercredis du mois, développement d'un programme santé par le sport, ou lutte contre les discriminations

COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT?

Tout développement de partenariats doit passer par cinq étapes :



La définition des objectifs, des résultats, des engagements attendus, des ressources mobilisables...

La recherche et le choix des partenaires institutionnels, associatifs, professionnels...

La formalisation du partenariat à travers une convention, un compte rendu de réunion, fixation d'échéance...

L'animation du partenariat par la mise en place de rendez-vous réguliers, d'échéances, d'outils de communication, de temps fédérateurs

Le bilan valorisant le partenariat, fondant la reconduite ou non du partenariat.

Il est possible qu'au départ, un partenariat soit imposé ou fasse l'objet d'une prescription.

